

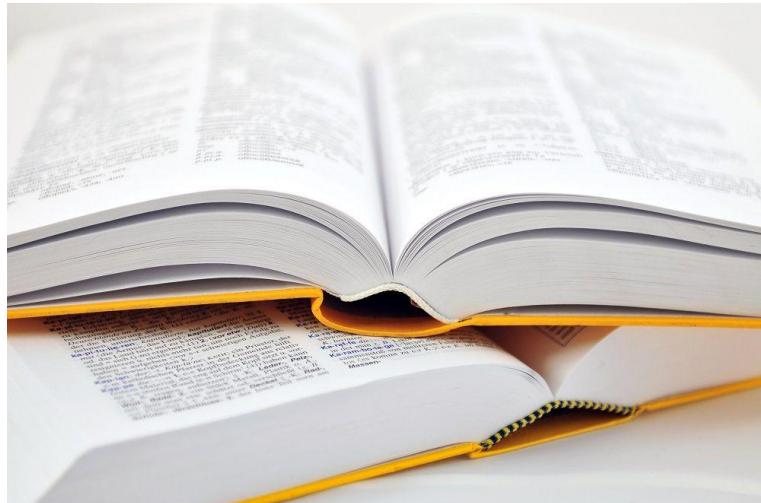
EXPERTISE FINANCIERE

CONSEIL EN STRATEGIE ET GESTION PATRIMONIALE

PLANIFICATION FISCALE ET SOCIALE

Groupe FINANCIERE MAUBOURG
Siège Social : 1 rue Villaret de Joyeuse - 75017 Paris
Tél. 01 42 85 80 00
www.maubourg-patrimoine.fr
info@maubourg-patrimoine.fr

Tout savoir sur le Madelin Prévoyance & Santé



Introduction

Le dispositif Madelin a été conçu pour permettre aux travailleurs non-salariés (TNS) de bénéficier d'une protection sociale renforcée. En effet, les régimes obligatoires des indépendants présentent souvent des niveaux de couverture insuffisants en matière de santé, d'incapacité, d'invalidité ou de décès. Les contrats Madelin permettent aux TNS de sécuriser leurs revenus, de protéger leur famille et de bénéficier d'un cadre fiscal avantageux, sous réserve du respect de conditions strictes.

Bénéficiaires du alariese

Le alariese Madelin s'adresse aux travailleurs non-salariés non agricoles : gérants majoritaires de SARL, entrepreneurs individuels, professions alaries, alaries de sociétés de personnes ou conjoints collaborateurs. Certains profils ne peuvent pas bénéficier de la alaries alari : dirigeants assimilés alaries, micro-entrepreneurs (à cause de l'abattement forfaitaire), indépendants agricoles affiliés à la MSA et professions assimilées alaries.

Conditions d'éligibilité et obligations

Pour que les cotisations soient déductibles, plusieurs conditions doivent être réunies :

- Le contrat doit être souscrit dans un cadre collectif (association, organisme professionnel) ou en régime facultative
- Les versements doivent être réguliers, non récupérables et compris entre un plancher et un plafond contractuels
- Le TNS doit être à jour de ses cotisations sociales obligatoires
- Les contrats santé doivent être responsables
- Le TNS doit exercer une activité professionnelle au moment du versement pour bénéficier de la déduction.

Garanties Madelin Prévoyance

La prévoyance Madelin couvre les risques majeurs de perte de revenus :

- 1** Incapacité temporaire de travail avec indemnités journalières.
- 2** Invalidité partielle, totale ou absolue et définitive.
- 3** Décès avec versement d'un capital ou d'une rente.

Les prestations sont soumises à franchises, délais de carence et exclusions (affections non objectivables, sports à risques...). Les garanties peuvent être indemnитaires (complément du régime obligatoire) ou forfaitaires (montant fixe).

Garanties Madelin Santé

Les contrats santé Madelin complètent les remboursements de la sécurité sociale : consultations, hospitalisation, optique, dentaire, médicaments, prévention, etc. Ils doivent respecter le cahier des charges du contrat responsable. La mutuelle Madelin ne nécessite jamais de questionnaire médical ; les cotisations ne peuvent pas varier selon l'état de santé dans un contrat souscrit auprès d'une mutuelle.

Garanties Madelin Perte d'Emploi

La garantie perte d'emploi Madelin couvre les TNS en cas de cessation involontaire d'activité. Les conditions sont strictes : dissolution judiciaire, liquidation, perte forcée de mandat, etc. C'est une garantie coûteuse et souvent limitée dans ses conditions d'application, mais elle permet de sécuriser un revenu minimal en cas de situation exceptionnelle.

Fonctionnement des cotisations et fiscalité

Les cotisations Madelin sont déductibles du revenu professionnel dans des limites définies par la loi, en fonction du PASS et des revenus déclarés. Pour les gérants

majoritaires, les cotisations versées par la société sont imposables comme rémunération mais restent déductibles dans les plafonds Madelin. Le non-paiement des cotisations entraîne la suspension puis la résiliation du contrat.

Délais de carence et de franchise

Les contrats prévoyance incluent :

- ☒ Un délai de carence : période suivant l'adhésion avant activation des garanties.
- ☒ Une franchise : délai après le début avant indemnisation. Une franchise courte augmente fortement la cotisation. Ces mécanismes permettent d'équilibrer coût et niveau de protection.

Rôle et obligations du courtier

Le courtier a une obligation de conseil : analyse des besoins, présentation des garanties, mise en garde sur les exclusions, délais, limites d'âge et restrictions à l'étranger. Il doit fournir une préconisation adaptée au profil du TNS et un devoir de transparence complet sur les risques couverts et non couverts.

Conclusion

Le dispositif Madelin constitue un outil essentiel pour sécuriser la situation financière des travailleurs non-salariés. Il permet d'aligner la protection sociale des indépendants sur celle des salariés, tout en offrant un cadre fiscal attractif. Bien que soumis à des conditions strictes et à des limites (notamment à l'étranger), il représente une solution efficace pour préparer les imprévus, protéger sa famille et optimiser sa stratégie patrimoniale.

Vous voulez en savoir plus ?

☎ 01.42.85.80.00

✉ info@maubourg-patrimoine.fr